

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

15. Signature d'un devis relatif à la réparation de la toiture du restaurant scolaire.

Les travaux de restructuration du restaurant scolaire ont mis en évidence une fuite sur la toiture terrasse existante du restaurant scolaire provenant d'une mauvaise étanchéité de la toiture avec un revêtement datant de la création du bâtiment.

Il est ainsi nécessaire de réaliser les travaux par une entreprise spécialisée avec notamment le renouvellement de la membrane.

Au vu de l'urgence des travaux, la municipalité a sollicité l'entreprise Etanchéité du Limousin qui a déjà réalisée le même type de travaux pour la toiture de l'école maternelle en 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Etanchéité du Limousin pour un montant de 11 086 € HT soit 13 303,20 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

*Le Maire,
Philippe JANICOT*

